

MINISTÈRE DU RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE

*Plan d'accessibilité
2005-2006*



Table des matières

Introduction	p. 3
Message du ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique	p. 4
Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005	p. 5
Engagements et stratégies pour 2005-2006	p. 10
Renseignements	p. 13

Introduction

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le second plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message du ministre



L'hon. David Caplan

Je suis heureux de vous présenter le second plan d'accessibilité annuel du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique. L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'une des figures de proue mondiale de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Chef de file dans le domaine de l'accessibilité, le gouvernement recense et supprime les obstacles existants, évite d'en créer de nouveaux, et améliore l'accessibilité en adoptant une approche participative, proactive et intégrée qui couvre les besoins prioritaires dans les domaines du service à la clientèle, de l'emploi, des communications et de l'information, et du milieu bâti.

Nous continuons à nous fonder sur nos progrès et nos réalisations, et commençons à établir les bases nécessaires pour élaborer des normes d'accessibilité qui assureront des changements positifs et concrets. En 2004-2005, notre ministère a fait preuve de leadership continu en matière d'accessibilité en améliorant l'accès à ses sites Internet et intranet et en offrant à son personnel du matériel et des mécanismes de soutien efficaces. Il est important que la fonction publique de l'Ontario montre l'exemple en se fondant sur ses succès et ses réalisations, et en devenant un employeur et un fournisseur de services intégralement accessibles à tous.

Les réalisations qui sont mises de l'avant dans notre plan et les engagements que nous prenons pour poursuivre les améliorations au cours de l'année à venir témoignent des efforts déployés par le ministère afin d'appuyer la volonté du gouvernement d'édifier en Ontario des collectivités fortes, dynamiques et accessibles aux personnes de toutes aptitudes.

L'hon. David Caplan
Ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (RIP) a su respecter bon nombre des engagements présentés dans son plan d'accessibilité 2004-2005. La section qui suit offre un rapport d'étape de ses travaux.

Exigences de la Loi

Engagement : À mesure que le RIP envisagera d'élaborer d'autres lois ou règlements à l'avenir, il veillera à ce que l'intention de la LPHO soit respectée. La réalisation des objectifs de la LPHO sera une condition de la négociation des ententes de contribution relatives aux projets d'infrastructure avec d'autres gouvernements et partenaires de transfert.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesure et calendrier : Voir ci-dessus.

Politiques

Engagement : Les instructions concernant la planification des immobilisations en 2004-2005 exigeaient des ministères qu'ils reconnaissent leurs obligations envers la LPHO dans le processus de planification. Le RIP continuera à examiner les lignes directrices sur la planification des immobilisations pour veiller à ce que les ministères comprennent qu'ils doivent inclure la conformité à la LPHO dans leurs plans d'immobilisations.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP communiquera aux ministères des lignes directrices sur la planification des immobilisations en 2005-2006 conformément aux exigences de la LPHO (article 9).

Engagement : À mesure que le RIP élaborera à l'avenir des programmes de financement de l'infrastructure, il veillera à ce que les critères d'admissibilité des programmes tiennent compte, le cas échéant, des exigences d'accessibilité. Cela garantira que les projets d'infrastructure qui reçoivent un financement ont inclus les objectifs d'accessibilité comme faisant partie du processus de planification.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP veillera à ce que l'engagement envers les objectifs de la LPHO et le respect de ces objectifs soient inclus dans les critères des programmes comme faisant partie du processus de demande eu égard aux futurs programmes de financement de l'infrastructure.

Programmes et services

Engagement : Le RIP prépare actuellement un nouveau site Web où seront affichés des renseignements sur le ministère, ses programmes et ses projets. Il veillera à ce que le nouveau site Web soit accessible aux Ontariennes et Ontariens handicapés.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesure et calendrier : La prise en compte des handicaps sera une considération prioritaire pour le RIP tandis qu'il élabore son nouveau site Web pour assurer l'accès de toutes les Ontariennes et tous les Ontariens à l'information diffusée.

Engagement : Le RIP reconnaît qu'il est important que les documents écrits soient disponibles sur supports de substitution.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP nommera un représentant qui sera chargé de veiller à ce que le matériel écrit puisse être fourni, sur demande, sur supports de substitution conformément à l'article 7.

Engagement : Le RIP honorera les exigences de la LPHO eu égard à l'approvisionnement en biens, produits et services.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesures et calendrier : Le personnel participant au processus d'approvisionnement sera mis au courant des changements apportés aux exigences pour garantir une conformité continue avec la LPHO. Des processus officiels et une formation seront dispensés au personnel pour assurer la conformité et la cohérence.

Motif : Le RIP revoit actuellement ses politiques d'approvisionnement qui incluront à l'avenir une formation structurée.

Engagement : Le RIP examinera toutes les offres d'emploi affichées à l'avenir pour veiller à ce que leur langage respecte les personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le bureau des ressources humaines passera en revue toutes les offres d'emploi affichées à l'avenir pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la LPHO.

Engagement : Le plan conjoint 2003-2004 du ministère des Finances et du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique comprenait un engagement que les installations des ministères soient examinées pour y assurer un accès sans obstacle. Le RIP s'assurera que les plans d'adaptations assurent un accès sans obstacle des membres du public comme du personnel.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : Le RIP suivra les lignes directrices du Secrétariat du Conseil de gestion sur l'accessibilité et continuera à examiner ses installations pour vérifier que les exigences de la LPHO sont satisfaites.

Motif : Le RIP passe actuellement en revue ses exigences en matière d'adaptations.

Pratiques

Engagement : Le RIP veillera à ce que les nouveaux membres du personnel soient au courant de l'engagement du ministère envers l'accessibilité, les adaptations et d'autres objectifs de la LPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP élaborera un programme d'orientation à l'intention du personnel qui comprendra des renseignements sur les façons, pour les personnes en cause, d'identifier leurs besoins en matière d'adaptations et d'en faire part de façon tout à fait confidentielle.

Engagement : À mesure que le RIP poursuivra son processus de développement organisationnel, il faudra créer toutes les occasions possibles de mieux réfléchir aux objectifs de planification de l'accessibilité et d'en discuter davantage. Pour augmenter la participation du personnel du ministère, le groupe de travail actuel sur le plan d'accessibilité sera étendu.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesures et calendrier : Une demande de volontaires et de commentaires sera incluse dans le plan de l'année prochaine dans le but d'augmenter le nombre de membres du groupe de travail. La représentation par division sera encouragée pour veiller à ce que des commentaires soient reçus de tout le ministère.

Engagement : Il est important que les chefs de service comprennent leurs obligations eu égard aux questions de handicaps et d'adaptations. Le RIP fera en sorte que les nouveaux chefs de service et les nouveaux membres du personnel avec des fonctions d'encadrement soient tenus au courant des exigences. Les chefs de service actuels seront également avertis de tout changement en rapport avec les adaptations apportées aux politiques ou aux programmes existants.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP veillera à ce que les chefs de service et les cadres supérieurs reçoivent une orientation lorsqu'ils seront engagés et une formation supplémentaire au besoin pour s'assurer qu'ils comprennent bien les questions relatives aux handicaps et aux adaptations, y compris comment accéder aux services de financement ou d'évaluation pour le personnel handicapé.

Engagement : Le RIP veillera à ce qu'une planification de l'accessibilité fasse partie intégrante des plans et des pratiques de préparation aux situations d'urgence.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesures et calendrier : Lorsqu'il créera son plan de gestion des situations d'urgence, le RIP veillera à ce que les questions d'accessibilité soient prises en compte et que des plans particuliers en cas d'imprévu ou d'évacuation soient élaborés à l'intention du personnel handicapé. Le RIP veillera également à ce que le personnel soit au courant des processus de déclaration volontaire pour permettre l'inclusion appropriée dans le plan.

Engagement : Le RIP s'est engagé à assurer pour tous un accès sans obstacle aux concours et entrevues d'emploi.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP veillera à ce qu'il soit possible de trouver les offres d'emploi sur supports de substitution et que le processus d'entrevue soit pleinement accessible.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

Cette section présente le plan du ministère, y compris ses nouveaux engagements et ses initiatives pour la nouvelle année.

Service à la clientèle

Engagement : Diffuser sur intranet, à l'intention de ses employés, les procédures à suivre pour répondre aux demandes de matériel sur supports de substitution.

Mesure à prendre : Continuer de faire en sorte que la page intranet du ministère sur la LPHO est à jour et d'actualité.

Calendrier : Engagement réalisé et permanent

Engagement : Continuer de faire en sorte que toute nouvelle information versée sur un site intranet ou Internet actuel soit pleinement accessible aux personnes handicapées, comme le prévoit l'article 6 de la LPHO.

Mesure à prendre : Continuer d'assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Calendrier : Engagement réalisé et permanent

Engagement : Mener un sondage auprès des employés pour évaluer leur degré de connaissance des questions d'accessibilité.

Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation

Calendrier : Débutant à l'automne 2005 (fin octobre).

Engagement : Promouvoir les procédures d'urgence et d'évacuation pour encourager les employés du ministère à faire part aux chefs de service, le cas échéant, de leur besoin éventuel d'assistance.

Mesures à prendre : Promouvoir les procédures d'urgence et d'évacuation, et les modifier s'il le faut en fonction des besoins du personnel.

Calendrier : Engagement permanent

Emploi

Engagement : Contribuer à sensibiliser le personnel aux questions d'accessibilité et à la LPHO par l'entremise de déjeuners d'information.

Mesure à prendre : Encourager le personnel à se familiariser avec les questions d'accessibilité et obtenir ses commentaires dans le but de cerner les obstacles possibles à l'accessibilité.

Calendrier : Débutant à l'automne 2005 (fin octobre).

Engagement : Vérifier que le langage et le contenu de toute nouvelle description de poste sont respectueux des personnes handicapées.

Mesure à prendre : Le bureau des ressources humaines examinera toutes les nouvelles descriptions de poste pour veiller à ce que leur contenu soit conforme aux exigences de la LPHO.

Calendrier : Engagement réalisé et permanent

Communications et information

Engagement : Continuer d'offrir des publications sur supports de substitution au grand public et aux membres du personnel.

Mesure à prendre : Veiller à ce que l'information soit offerte sur supports de substitution.

Calendrier : Engagement réalisé et permanent

Engagement : Le RIP encouragera concrètement les organismes qui relèvent de lui d'élaborer des politiques d'accessibilité qui respectent l'esprit et l'intention de la LPHO.

Mesure à prendre : Continuer d'encourager les organismes en ce sens.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : Mener un sondage auprès des employés pour évaluer leur degré de connaissance des questions d'accessibilité.

Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation

Calendrier : Débutant à l'automne 2005 (fin octobre).

Milieu bâti

Engagement : Continuer de collaborer avec la Société immobilière de l'Ontario et les gestionnaires d'immeubles pour s'assurer qu'on identifie et élimine les obstacles présents dans les aires communes.

Mesure à prendre : Continuer à améliorer l'accessibilité des bureaux et installations.

Calendrier : Engagement réalisé et permanent

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : À Toronto: 416 325-0424

Numéro ATS : 711 pour le Service de relais Bell permettant d'accéder à 1 800 667-1940

Sans frais : 1 800 667-2940

Courriel : jane.albright@pir.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.pir.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à : <http://www.mcass.gov.on.ca/accessibility/indexf.html>. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario

880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8

Téléphone : 416 326-5300

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938

À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758

Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1712-2384

This document is available in English.